INTERNATIONAL JOURNAL OF ADVANCED RESEARCH IN INNOVATION, MANAGEMENT & SOCIAL SCIENCES

DOI: https://doi.org/10.57109/223 ISSN: 2958-6453 VOLUME 7, ISSUE 1, September-2024



Researchpaper

La réglementation des avancées technologiques au Maroc : Un pivot du développement

Sabae GUELDI^{1,*}, , Mohammed Chakib HIMMICH¹, ,

¹Laboratoire des études et recherches juridiques et judiciaires, Faculté des sciences juridiques et politiques de Kenitra, Université Ibn Tofail, Maroc.

PAPER INFO

PaperHistory Received 17 October 2023 Accepted 11 August 2024

Mots-clés

Développement Droit Nouvelles technologies Réglementation technologique Transformation numérique

RESUME

La mise en place d'une réglementation visant à encadrer les avancées technologiques revêt une importance capitale pour concrétiser la vision de développement du Royaume. Ce sujet explore de quelle manière les lois et les normes peuvent influencer notre avenir technologique en encourageant des pratiques responsables, en attirant des investissements, en limitant les impacts négatifs sur l'écosystème, et en garantissant une utilisation éthique des innovations. En effet, la réglementation des avancées technologiques au Maroc s'est imposée comme un moteur puissant de la transformation numérique du pays, ouvrant ainsi la voie à un avenir prometteur. Dans cette perspective, une réglementation intelligente peut orienter l'innovation, protéger notre environnement précieux, et favoriser l'épanouissement de communautés où la technologie et la durabilité s'harmonisent parfaitement.

Introduction

Les nouvelles technologies se sont immiscées dans nos vies sans y être conviées. Personne n'a voté en leur faveur. Malgré cela, elles font désormais partie intégrante de notre quotidien. À un moment indéterminé, elles se sont imposées avec leur multitude de services, principalement axés sur les réseaux de communication électronique. Ces services nous offrent un accès accru au savoir, à la connaissance, ils nous donnent la parole et favorisent les rencontres, les échanges et le partage. Ils nous rendent d'énormes services [1].

Leur rôle et leur intérêt dans le monde moderne sont incontestables. En fait, ces nouvelles technologies transforment profondément tous les domaines de notre société, offrant ainsi des solutions innovantes tout en améliorant l'efficacité dans divers secteurs.

D'ailleurs, dans les années 1990, le gouvernement marocain a entrepris des réformes économiques et des investissements visant à moderniser le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Des infrastructures essentielles telles que les réseaux de télécommunications ont été améliorées pour faciliter la connectivité et l'accès à Internet à travers le pays.

Ensuite, au début des années 2000, le Maroc a connu une expansion rapide de l'utilisation d'Internet et des services associés aux nouvelles technologies. Parallèlement, le gouvernement marocain a fortement soutenu le développement technologique en mettant en place des zones franches spécifiquement dédiées aux Technologies de l'Information et de la Communication, notamment la Technopark de Casablanca et celle de Rabat. Il est indéniable que le modèle Technopark s'est solidement enraciné dans plusieurs villes marocaines, et son expansion se poursuit avec vigueur.

En effet, après avoir établi avec succès des Technoparks à Casablanca, Rabat, Tanger et Agadir, le Maroc se prépare actuellement à en ouvrir de nouvelles à Oujda, Tiznit et Fès. Ces zones ont attiré un éventail d'entreprises technologiques, nationales et internationales, créant ainsi un environnement propice à l'innovation, à la recherche et au développement dans le secteur des nouvelles technologies.

Le gouvernement marocain a ainsi adopté des politiques et des programmes visant à encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans divers secteurs, tels que l'éducation, la santé, l'administration publique et le tourisme. Des initiatives telles que le programme "e-Maroc" ont été lancées pour promouvoir l'inclusion numérique et réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales.

Aujourd'hui, le Maroc continue de progresser dans le domaine des nouvelles technologies. Des start-ups technologiques émergent, des investissements sont réalisés dans les infrastructures numériques et des efforts sont déployés pour favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat dans ce secteur.

Considéré comme véritable levier de changement et de développement, le numérique suscite un intérêt particulier au plus haut niveau de l'Etat. En effet, les orientations Royales ont insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de faire de la transition digitale un catalyseur de transformation structurante et à fort impact afin de donner une nouvelle impulsion au développement du pays.

Dans ce sens, Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste avait appelé à recourir aux technologies digitales pour augmenter l'efficacité, promouvoir la qualité des services rendus et booster l'économie. A cet égard, il avait précisé dans ses discours que l'utilisation des nouvelles technologies contribuerait à améliorer l'accessibilité et la qualité des services rendus au citoyen [2].

Cependant, avec l'omniprésence des technologies numériques dans notre vie quotidienne et leur rôle de médiateurs dans des domaines tels que le travail, les voyages, la consommation, la production et les loisirs, leur impact sur les territoires devient de plus en plus profond. Les relations économiques, l'aménagement urbain, la gouvernance, la création d'espace et les déplacements sont tous affectés par ces technologies [3].

De ce fait, se pose la problématique de savoir : Comment parvenir à une réglementation équilibrée et propice à l'innovation, tout en favorisant le développement stratégique des nouvelles technologies au Maroc ?

Afin de répondre à cette problématique, il serait judicieux de mettre l'accent en premier lieu sur l'importance de réglementer ces avancées technologiques pour favoriser le développement (1) avant de se pencher ensuite sur leur contexte juridique (2).

1. L'importance de la réglementation technologique dans le développement

La régulation des avancées technologiques au Maroc revêt une importance cruciale dans le contexte de développement du pays. Alors que les technologies évoluent rapidement, il est impératif que le Royaume établisse un cadre réglementaire solide pour superviser leur utilisation et leur expansion. Cette régulation joue un rôle vital en équilibrant l'innovation, la protection des droits des consommateurs et le respect des normes éthiques, favorisant ainsi les investissements, renforçant la confiance des investisseurs et soutenant la croissance durable du secteur technologique.

1.1 Mise en lumière des avancées technologiques

Les avancées technologiques sont des innovations technologiques récentes ou émergentes qui intègrent l'informatique, les communications et l'électronique pour améliorer divers aspects de la vie quotidienne, des processus industriels et des interactions humaines. Ces technologies englobent une vaste gamme d'innovations telles que les ordinateurs, les Smartphones, l'Internet, l'Intelligence Artificielle (IA), la réalité virtuelle, la robotique, la blockchain, et bien d'autres. Elles sont souvent caractérisées par leur rapidité de développement, leur capacité à transformer les industries existantes et à créer de nouvelles opportunités. Cependant, elles soulèvent également des défis liés à la vie privée, à la sécurité et à l'éthique, nécessitant ainsi une gestion réfléchie pour maximiser leurs avantages tout en minimisant les risques éventuels.

Ces nouvelles technologies sont omniprésentes, pénétrant la sphère personnelle des individus et remodelant leurs modes de vie, de pensée, de recherche, d'information, de communication, d'échange, de travail, et même de consommation. Simultanément, elles jouent un rôle central dans le développement des acteurs économiques, qu'ils soient de petites ou moyennes entreprises ou même de grandes multinationales [4].

En fait, ces avancées technologiques ne se contentent pas de transformer les aspects techniques de notre quotidien, elles influencent également les structures sociales, économiques et culturelles. En permettant une automatisation accrue et une intégration plus fluide des systèmes, ces innovations modifient les dynamiques du marché du travail, créant de nouvelles compétences et professions tout en rendant certaines tâches obsolètes. Elles ouvrent également la voie à des changements significatifs dans les modèles économiques, favorisant une économie basée sur les données et les services numériques.

En parallèle, ces évolutions technologiques sont accompagnées d'une accélération des cycles d'innovation, rendant les mises à jour constantes et les adaptations nécessaires pour rester compétitif. Les entreprises doivent ainsi naviguer dans un environnement de plus en plus complexe, où la rapidité d'adoption et la capacité à intégrer les nouvelles technologies deviennent des atouts majeurs.

D'autre part, cette transformation rapide suscite des interrogations sur l'impact sociétal des technologies, notamment en termes d'équité d'accès, de gestion des données et de surveillance.

D'ailleurs, le Maroc a fait des avancées significatives dans le domaine des nouvelles technologies, avec une connectivité accrue, une adoption croissante d'Internet et une dynamique d'innovation. Ces progrès ont contribué à la modernisation du pays, à la création d'emplois et à la promotion du développement durable.

Les avancées technologiques au Royaume ont connu une progression remarquable ces dernières années, jouant un rôle clé dans le développement économique et social du pays. Ainsi, le Maroc a investi massivement dans les infrastructures technologiques, notamment avec l'expansion des réseaux de télécommunications et l'implantation de zones industrielles dédiées aux nouvelles technologies.

Le Maroc se positionne aujourd'hui comme un véritable pionnier dans le domaine des nouvelles technologies en Afrique. Grâce à des investissements stratégiques et une vision audacieuse, le pays a transformé son paysage technologique en un temps record. Parmi l'un des exemples notables, celui du développement des énergies renouvelables, avec des projets ambitieux comme la centrale solaire « Noor » à Ouarzazate, considérée comme l'un des plus grands parcs solaires au monde et qui contribue par la même occasion à la transition énergétique de l'Afrique [5].

En effet, le Maroc occupe une place de choix, suivant de près des destinations telles que la Californie, le Royaume-Uni, l'Australie et la Suisse en ce qui concerne la recherche et le développement dans le domaine des nouvelles technologies. Cette position est une réalité que le pays doit à son énergie et à son expertise dans le secteur des nouvelles technologies [6].

Il sied de signaler que le Maroc exploite les nouvelles technologies pour non seulement moderniser ses infrastructures et ses services, mais aussi pour encourager l'innovation et promouvoir la durabilité à travers divers secteurs.

1.2 Rôle des technologies avancées dans le développement du Royaume

Les avancées technologiques portent le potentiel de favoriser la justice et la paix mondiales en accélérant la réalisation des 17 Objectifs de développement durable, tels que la réduction de la pauvreté, la promotion de l'agriculture durable, et l'accès généralisé à l'éducation. Néanmoins, elles comportent également des risques pour la vie privée, la sécurité, et peuvent aggraver les inégalités, avec des implications pour les droits de l'homme et les actions humaines.

En effet, l'expansion rapide des technologies numériques dans les pays en développement en moins de deux décennies représente une avancée inédite dans l'histoire, remodelant profondément les sociétés. En améliorant la connectivité, l'inclusion financière, et l'accès aux services publics et commerciaux, la technologie a la capacité de jouer un rôle significatif dans la promotion de l'égalité. Par exemple, dans le domaine de la santé, les technologies avancées améliorent la qualité des soins grâce à la télémédecine et aux systèmes de gestion des dossiers médicaux électroniques, ce qui permet un accès plus large et plus rapide aux services de santé, même dans les régions éloignées. Les technologies de pointe utilisant l'intelligence artificielle ont un impact crucial en sauvant des vies, diagnostiquant des maladies et améliorant l'espérance de vie.

De même, dans le secteur de l'éducation, les environnements d'apprentissage virtuels et la formation à distance offrent un accès à des programmes éducatifs pour des individus autrement exclus. Les services publics sont également plus accessibles et gérés de manière plus efficiente grâce à la technologie de la chaîne de blocs, tandis que l'automatisation grâce à l'intelligence artificielle simplifie les procédures administratives [7].

Les avancées technologiques favorisent également l'innovation et l'entrepreneuriat en créant un environnement propice à l'émergence de start-ups et à l'attraction d'investissements étrangers. Elles contribuent ainsi à diversifier l'économie et à créer des emplois de haute qualité.

De surcroît, l'IA joue un rôle crucial dans le développement durable en permettant une gestion plus efficace des ressources, une meilleure prise de décisions et une sensibilisation accrue aux enjeux environnementaux.

Elle peut jouer un rôle clé dans la sensibilisation et l'éducation en matière de développement durable. En utilisant des technologies telles que la réalité virtuelle et les chatbots, l'IA peut fournir des informations personnalisées, interactives et accessibles au grand public, favorisant ainsi une prise de conscience accrue des enjeux environnementaux et encourageant l'adoption de comportements plus durables.

En effet, l'IA offre des opportunités prometteuses pour soutenir et accélérer le développement durable en permettant une gestion plus efficace des ressources, une meilleure prise de décisions et une sensibilisation accrue aux enjeux environnementaux.

En outre, elle peut également aider à faire face aux changements climatiques et à protéger l'environnement. La technologie a un potentiel d'accélérer les efforts globaux en vue de protéger l'environnement et de préserver les ressources. Aussi, avec la prévision qu'un deux tiers de la population vivrait dans des espaces urbains, l'IA pourrait jouer un rôle clé dans l'amélioration de l'utilisation des espaces, écologisation des villes et la gestion de l'énergie dans un futur proche [8].

En somme, les nouvelles technologies jouent un rôle central dans le développement du Royaume, stimulant la croissance économique, améliorant l'accès à l'éducation, renforçant les soins de santé, développant les infrastructures et améliorant la gouvernance. Elles créent des opportunités d'emploi, encouragent l'entrepreneuriat, et contribuent à une économie plus compétitive et à un développement durable. Les technologies modernes constituent un pilier essentiel pour bâtir un avenir prospère.

2. Evaluation du cadre juridique des avancées technologiques au Maroc

L'avancée technologique a joué un rôle majeur dans la transformation du Maroc en une économie moderne. Cependant, pour s'assurer que ces progrès profitent à tous les citoyens et stimulent le développement durable, une réglementation adaptée et efficace est nécessaire. Pour ce faire, il était et est toujours nécessaire de mettre

en place un arsenal juridique solide afin d'encadrer le droit du numérique marocain et faire du digital un levier majeur de développement de notre pays.

2.1 La législation actuelle des nouvelles technologies

Les droits numériques, autrefois considérés comme un domaine classique d'étude en sciences juridiques, continuent d'évoluer et de présenter de multiples défis. Ainsi, au cours des deux dernières décennies, les autorités marocaines ont adopté une série de mesures visant à orienter le numérique et le digital au profit des citoyens marocains tout en renforçant la compétitivité nationale dans ce secteur [9].

Dans cette optique, une panoplie de lois ont vu le jour. Tout d'abord, et dans le cadre des nouvelles technologies de l'information et de la communication, a vu le jour la loi n°121-12, modifiant et complétant la loi n°24-96 relative à la poste et aux télécommunications [10]. Cette loi se focalise sur trois axes, à savoir : la protection du consommateur avec une meilleure information et transparence, le développement du haut débit en révisant les normes et en encadrant les infrastructures, et le renforcement de la régulation pour faciliter l'introduction de nouveaux services et s'adapter aux évolutions technologiques [11].

Dans le même sens, le législateur marocain a adopté la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité [12] qui vise notamment à mettre en place un cadre juridique préconisant un ensemble de règles et de mesures de sécurité afin d'assurer et renforcer la sécurité et la résilience des systèmes d'information des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements et entreprises publics et de toute autre personne morale de droit public de l'Etat ainsi que des infrastructures d'importance vitale disposant des systèmes d'information sensibles [13].

Aussi, la loi n° 43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques [14] qui fixe le régime applicable aux services de confiance pour les transactions électroniques, aux moyens et prestations de cryptologie ainsi qu'aux opérations effectuées par les prestataires de services de confiance et les règles à respecter par ces derniers et les titulaires des certificats électroniques. Elle fixe également les prérogatives de l'Autorité nationale des services de confiance pour les transactions électroniques, désignée par voie réglementaire et appelée dans la présente loi par « Autorité nationale » [15].

En outre, le législateur n'a pas omis d'instaurer une loi essentielle et qui s'inscrit aussi dans le cadre de la constitution marocaine, à savoir la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel [16]. Cette loi régule et promeut l'accès à l'information et la protection des données personnelles, garantissant transparence, confidentialité et sécurité des informations traitées par les entités publiques et privées. Elle établit les règles pour la collecte, le traitement et la conservation des données, tout en accordant aux individus des droits sur leurs informations personnelles, renforçant ainsi la confiance et protégeant la vie privée des citoyens marocains. Cependant, il convient également de souligner que cette loi est alignée sur les normes internationales de protection des données, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen. Cette conformité facilite les investissements étrangers au Maroc et favorise l'intégration du pays à l'échelle internationale [17].

La réglementation juridique du domaine numérique intègre également une dimension pénale, dans la mesure où le législateur marocain a pris le soin d'encadrer cette question dans la législation en vigueur. Il s'agit de la loi n° 07-03 complétant le code pénal en ce qui concerne les infractions relatives aux systèmes de traitement des données [18]. Cette loi vise donc à protéger la sécurité et l'intégrité des systèmes de traitement automatisé des données contre les actes de piratage, les fraudes informatiques, les atteintes à la vie privée, et d'autres activités criminelles liées aux technologies de l'information. Elle prévoit des sanctions pénales pour les auteurs de ces infractions, contribuant ainsi à assurer un environnement numérique sûr et fiable au Maroc.

En complément de la législation en vigueur visant à favoriser un environnement propice aux investissements nationaux et étrangers, plusieurs acteurs jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre réussie de la politique numérique marocaine.

En tête de ces acteurs se trouve le gouvernement marocain qui joue un rôle central dans la promotion et la mise en œuvre de la transformation numérique. Il élabore des politiques et des stratégies visant à favoriser l'adoption des nouvelles technologies et à développer l'infrastructure numérique du pays.

Ensuite, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), qui a pour mission principale la délivrance d'autorisations pour les réseaux de radiocommunication, l'agrément des équipements de télécommunication, la gestion des noms de domaine .ma, et la réception des déclarations de services à valeur ajoutée (SVA) [19]. Il est également essentiel de mentionner la présence de la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP), créée par la loi n°09-08. A ceux-là s'ajoute L'Agence de Développement du Digital (ADD), un établissement public stratégique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière créé en vertu de la loi n° 61-16 [20]. En complément de ces acteurs clés, il convient également de souligner l'apport significatif de la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI) créé par le décret n° 2-11-509 du 21 septembre 2011. Par ailleurs, il est important de mentionner l'engagement actif de l'Association des Utilisateurs des Systèmes d'Information au Maroc (AUSIM) et de l'Observatoire Marocain de la Souveraineté Numérique (OMSN).

Et enfin, il ne faut pas négliger l'engagement essentiel des institutions académiques et de recherche. En fait, les universités et les centres de recherche marocains sont des acteurs clés dans la formation de professionnels du numérique et dans la conduite de recherches scientifiques pour promouvoir l'innovation technologique.

2.2 La nécessité d'une nouvelle législation pour les technologies émergentes

L'évolution constante des technologies soulève continuellement des questions concernant la capacité du droit à s'y adapter. Ces interrogations sont au cœur même de l'évolution technologique, et même si elles ne sont pas limitées à une époque spécifique, les bouleversements qu'elles induisent engendrent, de manière tout à fait justifiée, des préoccupations sur le plan juridique. En réalité, la régulation des technologies émergentes par le droit est par nature instable, car elle doit constamment évoluer pour s'aligner sur les progrès technologiques et s'ajuster aux dynamiques sociales modernes, y compris celles liées à l'individualisme et à la mondialisation [21].

Un exemple illustratif de cette perturbation de l'ordre juridique marocain est l'impact significatif de l'IA. En effet, l'intelligence artificielle, ou plus précisément, les différentes formes d'intelligences artificielles, sont si diverses, complexes et potentiellement puissantes que le droit peine à appréhender l'ensemble de cette technologie. Les chercheurs en droit se trouvent alors dans la nécessité d'établir un dialogue avec les experts des sciences, notamment en mathématiques, informatique et sciences des données, pour mieux comprendre les spécificités et les défis posés par ce domaine. L'interaction entre le droit et la technologie n'est pas nouvelle, mais les intelligences artificielles peuvent rapidement déstabiliser, en particulier lorsqu'il est question de leur opacité et de leur complexité. De plus, les techniques d'IA génèrent des prédictions, des recommandations et des décisions, ayant un impact significatif sur les individus et la société dans son ensemble. Par conséquent, les législateurs doivent agir tout en évitant de s'enliser dans les détails techniques [22].

Faut-il avoir peur de l'intelligence artificielle ? Cette interrogation est dans tous les esprits, alors que l'ampleur de ses applications reste encore méconnue. L'IA constitue sans doute aujourd'hui la technologie la plus disruptive et dont les contours demeurent relativement flous.

En effet, sans compréhension de l'outil, toute approche scientifique s'avère périlleuse. La détermination des caractéristiques essentielles de l'intelligence artificielle doit donc permettre de réduire la part d'angoisse qui entoure le sujet et d'aborder ses différents enjeux politiques, éthiques, sociaux, économiques et juridiques. L'aborder sous l'angle du droit, c'est tenter de démontrer que la norme juridique peut en canaliser les dangers et décrire comment le droit peut en réguler les effets.

Cependant, l'intelligence juridique doit pouvoir maîtriser l'intelligence artificielle. Face à l'intelligence artificielle, l'intelligence juridique devra s'allier à l'intelligence humaine pour en optimiser les effets et en canaliser les méfaits. Ce cycle doit permettre d'apprécier de quelle manière l'intelligence artificielle met à l'épreuve la structure fondamentale des droits [23].

Ainsi, la mise en place d'une réglementation adaptée est capitale pour le Maroc, afin de superviser ces technologies émergentes tout en tenant compte des particularités locales et des préoccupations relatives à la vie privée, à la sécurité et à l'éthique. Cela favorisera l'adoption responsable et bénéfique de ces technologies tout en garantissant la protection des droits des citoyens.

Il est indéniable que le droit marocain, tout comme le droit de la plupart des nations avancées, se trouve confronté à un défi majeur pour lequel il peine à fournir une réponse claire. En effet, l'intelligence artificielle est une entité immatérielle, dénuée de personnalité juridique et de patrimoine, ce qui la rend intrinsèquement non responsable de ses actions. En conséquence, la nature immatérielle de l'intelligence artificielle, bien qu'elle soit incarnée dans des machines, complique la tâche d'isoler son comportement spécifique au-delà de ses actions conjointes avec les êtres humains. Cependant, sa croissante autonomie l'éloigne progressivement de la sphère de contrôle humain. Dans ce contexte, l'encadrement juridique des systèmes d'intelligence artificielle, tout en préservant l'innovation, devient essentiel pour garantir une protection efficace des éventuelles victimes. Toutefois, atteindre cet équilibre au sein du dispositif juridique s'avère être une entreprise de grande envergure [24].

Conclusion

En guise de conclusion, la réglementation des avancées technologiques au Maroc émerge comme un élément crucial pour le développement du pays. En harmonisant la promotion de l'innovation, la protection des intérêts nationaux et la garantie de l'équité, le Maroc peut exploiter pleinement le potentiel des avancées technologiques pour stimuler la croissance économique et améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

Et à mesure que le monde continue d'évoluer dans l'ère numérique, la réglementation demeurera une force clé dans la conduite du développement, renforçant notre capacité à utiliser les technologies pour améliorer la qualité de vie, tout en garantissant une société équitable et éthique.

En effet, ce défi stratégique nécessite un équilibre subtil, et la réglementation représente l'outil essentiel pour l'atteindre, transformant ainsi les avancées technologiques en un véritable pivot du développement au Maroc.

References

- [1] O. ITEANU, « Quand le digital défie l'Etat de droit », Editions Eyrolles, Paris, P: 9, 2017.
- [2] https://www.mmsp.gov.ma/fr
- [3] M. AUBRY & M.S SOW, « La transformation digitale en entreprise », Editions ellipses, Paris, P: 65, 2021.
- [4] L. BURGORGUE-LARSEN, «Les Nouvelles Technologies », Pouvoirs, 130, N° 3, P: 65, 2009.
- [5] https://www.afdb.org/fr
- [6] https://www.lavieeco.com/
- [7] https://www.un.org/fr/
- [8] https://www.coe.int/fr/web/artificial-intelligence/home
- [9] A.S. JALDI, «L'intelligence artificielle au Maroc : entre encadrement réglementaire et stratégie économique », Policy Brief N° 59/22, P : 5, 2022.
- [10] Dahir n° 1-19-08 du 18 journada I 1440 (25 janvier 2019) portant promulgation de la *loi* n°121-12 modifiant et complétant la *loi* n°24-96 relative à la poste et aux télécommunications.
- [11] https://www.anrt.ma/?csrt=7153323645501747090
- [12] Dahir n° 1-20-69 du 4 hija 1441 (25 juillet 2020) portant promulgation de la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité.
- [13] https://www.dgssi.gov.ma/fr
- [14] Dahir n° 1-20-100 du 16 journada I 1442 (31 décembre 2020) portant promulgation de la loi n° 43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques.
- [15] https://www.dgssi.gov.ma/fr
- [16] Dahir n°1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

- [17] M. SLAMTI, « Le point sur le droit du numérique face à l'attractivité de l'investissement au Maroc », lexbase Afrique-OHADA, n°64. P : 4, 2023.
- [18] Dahir n°1-03-197 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n° 07-03 complétant le code pénal en ce qui concerne les infractions relatives aux systèmes de traitement automatisé des données.
- [19] https://www.anrt.ma/
- [20] Dahir n° 1-17-27 du 8 hija 1438 (30 août 2017) portant promulgation de la loi n° 61-16 portant création de l'Agence de développement du digital.
- [21] J.M. BRUGUIERE, « L'entreprise à l'épreuve du droit de l'Internet », Dalloz, P : 2, 2005.
- [22] S. PEYROU-BARTOLL, « Nouvelles technologies et droit européen », Editions mare et martin, 279. P : 14 & 15, 2022.
- [23] https://univ-droit.fr/
- [24] A.S. JALDI, «L'intelligence artificielle au Maroc : entre encadrement réglementaire et stratégie économique », Policy Brief N° 59/22, P : 15, 2022.